

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 02995  
Numéro SIREN : 398 425 033  
Nom ou dénomination : 2 C FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/034413

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/034413**  
n°de gestion : **1994B02995**  
n°SIREN : **398 425 033 RCS Lyon**

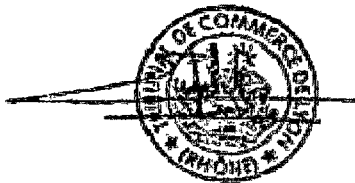
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 C FINANCE - Société par actions simplifiée  
5 allée Des Droits de L'homme 69500 Bron -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5118105

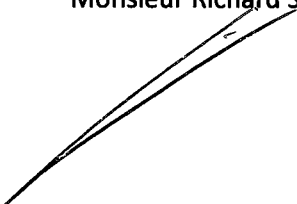
36613

**2 C FINANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 38 113 euros**  
**Siège social : 5 Allée des droits de l'Homme - ZAC du Chêne, 69500 BRON**  
**398 425 033 RCS LYON**

**BILAN COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Certifiés sincères et exacts

Le Président  
Monsieur Richard Sebag



## 2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2C FINANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 5 allée DES DROITS DE L'HOMME 69500 BRON		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 9 8 4 2 5 0 3 3 0 0 0 2 2		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le 31/12/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
			Constructions	AP	AQ	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
			Autres immobilisations corporelles	AT	AU	80 328
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	1 082 384		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	300 561		
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	1 478 693		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 456 800	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	8 203		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 465 004		
	Frais d'émission d'emprunt à étalier (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	2 928 278		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP				
Clause de réserve de propriété * Immobilisations			(3) Part à plus d'un an	CR		
		Stocks		Créances		

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2C FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 38.123.....)	DA		38 113	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		1 749 563	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		164 028	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		1 955 516	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		550 865	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		18 724	
	Dettes fiscales et sociales	DY		20 672	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		382 500	
Autres dettes	EA				
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		972 762	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		2 928 278	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		972 762		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2C FINANCE		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	5 000	FH	5 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 000	FK	5 000	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	5 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	34 700	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	11 931	
	Salaires et traitements*			FY	64 350	
	Charges sociales (10)			FZ	26 550	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	6 520
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	115
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	144 167	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 139 167)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	380 556	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	380 556	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	41 757	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	41 757	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	338 798	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	199 630	

(RENVOLS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2C FINANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 234	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	4 234	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 183	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	5 200	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 966)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	34 636	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	389 790	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	225 761	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	164 028	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IR		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	17			
Produits des cessions d'éléments d'actif	5 183	4 234		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2C FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 928 279 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 164 029 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : Néant
- \* Matériel informatique : Néant
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La société 2C FINANCE a opté pour les secteurs distincts et déclare en outre se prévaloir de l'article 212-2B de l'annexe II du CGI.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 246	86 502		95 748
Immobilisations financières	1 361 274	310 598	288 926	1 382 946
<b>Total</b>	<b>1 370 520</b>	<b>397 100</b>	<b>288 926</b>	<b>1 478 694</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 899	6 520		15 419
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>8 899</b>	<b>6 520</b>		<b>15 419</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>1 463 275</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		86 502	310 598	397 100
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>86 502</b>	<b>310 598</b>	<b>397 100</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			5 183	5 183
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>288 926</b>	<b>288 926</b>

## Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<b>- Filiales</b> (détenues à + 50 %)				
SCI SCI ROUX-SOIGNAT 69500 BRON	1 000		80,00	-37 616
SCI ALPES 69500 BRON	304 898		96,00	182 115
SARL SOLENS 69500 BRON	1 000	399 637	95,00	-1 345
SCI LA MOTTE SERVOLEX 69003 LYON	1 000		78,00	45 368
SCI 18 ARSONVAL 69500 BRON	1 000		80,00	18 509
SCI MEDITERRANEE 2002 69500 BRON	450 000		99,98	39 767
<b>- Participations</b> (détenues entre 10 et 50% )				
SCI LA CHAUVETIERE 69500 BRON	475 000		20,00	27 765
SCI LES PORTES DE LYON 69006 LYON	228 700		10,00	-36 686
SCI 2C EDISON 69500 BRON	5 000		20,00	42 966

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 757 361 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	300 561		300 561
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 456 800	1 456 800	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>1 757 361</b>	<b>1 456 800</b>	<b>300 561</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 113,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euros.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 972 762 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 724	18 724		
Dettes fiscales et sociales	20 672	20 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	382 500	382 500		
Autres dettes (**)	550 866	550 866		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>972 762</b>	<b>972 762</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	16 828
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	4 950
DEPLACEMENTS A PAYER	180
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	4 529
<b>Total</b>	<b>26 488</b>

**Notes sur le compte de résultat**

## Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	380 556	290 008
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		2 353
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>380 556</b>	<b>292 361</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	41 758	27 524
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>41 758</b>	<b>27 524</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>338 799</b>	<b>264 836</b>

**2 C FINANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 38 113 euros**  
**Siège social : 5 Allée des droits de l'Homme - ZAC du Chêne, 69500 Bron**  
**398 425 033 RCS Lyon**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 JUIN 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 164 028,68 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 913 592,32 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Juin 2018**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents et représentés.***

**Certifié conforme**

Le Président

Richard Sebag



# fidaudit

— FRANCE —

Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros  
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
RCS Lyon B 384 420 493 - Siret 384 420 493 00031 - Code NAF 6920Z

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**2C FINANCE**

**5, allée des Droits de l'Homme  
69500 BRON**

# fidaudit

FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros  
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon  
RCS Lyon B 384 420 493 - Siret 384 420 493 00031 - Code NAF 6920Z

<b>Raison Sociale</b>	2C FINANCE
<b>Forme Juridique</b>	Société par actions simplifiée
<b>Capital</b>	38 113 euros
<b>Siège Social</b>	5, allée des Droits de l'Homme ZAC du Chêne 69500 BRON
<b>R.C.S.</b>	LYON 398 425 033
<b>SIRET</b>	398 425 033 00022
<b>Code NAF</b>	64.30Z
<b>Sommaire</b>	

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexe

SAS 2C FINANCE  
Monsieur Richard SEBAG  
Personnel et Confidentiel

5, allée des Droits de l'Homme  
ZAC du Chêne  
69500 BRON

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux associés,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 2C FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 1 082 384 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leurs valeurs d'inventaire, selon les modalités décrites dans l'annexe.

Nous avons vérifié que leurs valeurs d'utilité ne justifiaient pas de dépréciations non constatées en les rapprochant des informations financières disponibles sur les filiales.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

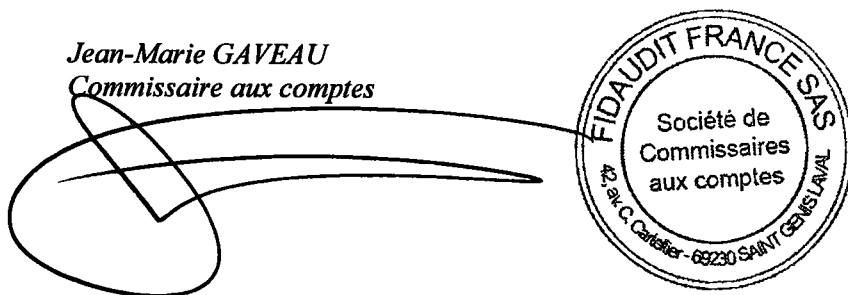
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Saint Genis Laval,  
Le 13 juin 2018*

*FIDAUDIT FRANCE SAS*

*Jean-Marie GAVEAU  
Commissaire aux comptes*



## ANNEXE

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS 2C FINANCE

5, allée des Droits de l'Homme  
69673 BRON Cedex

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation de comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### ***Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

*Saint Genis Laval,  
Le 13 juin 2018*

**FIDAUDIT FRANCE SAS**

*Jean-Marie GAVEAU  
Commissaire aux Comptes*



2050 - Bilan Actif



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		
SAS 2C FINANCE		12		
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent*		
5 allée DES DROITS DE L'HOMME 69500 BRON		12		
Numéro SIRET*			Néant <input type="checkbox"/>	
3 9 8 4 2 5 0 3 3 0 0 0 2 2				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
		Exercice N clos le 31/12/2017		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
		Frais d'établissement *		
		CX	CQ	
		Frais de développement *		
		AF	AG	
		Concessions, brevets et droits similaires		
		AH	AI	
		Fonds commercial (1)		
		AJ	AK	
		Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	AN	AO		
	Terrains			
	AP	AQ		
	Constructions			
	AR	AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	AT	AU	15 419	80 328
	Autres immobilisations corporelles			
AV	AW			
Immobilisations en cours				
AX	AY			
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	CU	CV		1 082 384
	Autres participations			
	BB	BC		300 561
	Créances rattachées à des participations			
BD	BE			
Autres titres immobilisés				
BF	BG			
Prêts				
BH	BI			
Autres immobilisations financières*				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>1 463 274</b>
		<b>1 478 693</b>	<b>15 419</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		Matières premières, approvisionnements		
		BN	BO	
		En cours de production de biens		
		BP	BQ	
	En cours de production de services			
	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis			
	BT	BU		
	Marchandises			
BV	BW			
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES	BX	BY		
	Clients et comptes rattachés (3)*			
	BZ	CA		1 456 800
Autres créances (3)				
CB	CC			
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	CC	CE		
	CE	CF		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..)				
CF	CG		8 203	
Disponibilités				
CH	CI			
Charges constatées d'avance (3)*				
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 465 004</b>
		<b>1 465 004</b>		
Comptes de régularisation	CW			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	CM			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
EC	CN			
Ecarts de conversion actif* (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>2 928 278</b>
		<b>2 943 698</b>	<b>15 419</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations			
			(3) Part à plus d'un an	CR
		Stocks :	Créances :	

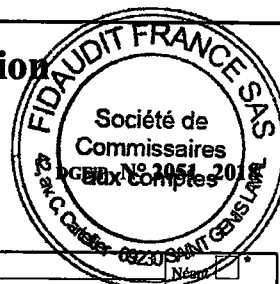
Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A  
de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2C FINANCE	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : - 38.113...)	DA	38 113
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	1 749 563
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	164 028
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 955 516
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	550 865
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 724
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 672
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	382 500
Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	972 762
	Ecarts de conversion passif*	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 928 278
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	972 762	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP



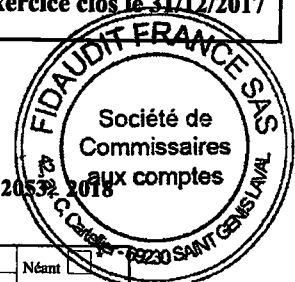
Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des Impôts)

Designation de l'entreprise : SAS 2C FINANCE		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	5 000	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 000	FK
	Production stockée*			FL
	Production immobilisée*			FM
	Subventions d'exploitation			FN
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FO
	Autres produits (1) (11)			FP
				FQ
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR
			5 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	Salaires et traitements*			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE
		<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		
			144 167	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG
			( 139 167)	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI
	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP
			380 556	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU
			41 757	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV
			338 798	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW
			199 630	

Cegrid Group

(RENVOIS - voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)



4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2C FINANCE		Néant	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	4 234	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 234	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	17	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	5 183	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	5 200	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 966)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	34 636	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	389 790
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	225 761
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	164 028
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles . facultatives		A6		
		obligatoires		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales			17		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			5 183		
Produits des cessions d'éléments d'actif					4 234
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs .		Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2C FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 928 279 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 164 029 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.



### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : Néant
- \* Matériel informatique : Néant
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La société 2C FINANCE a opté pour les secteurs distincts et déclare en outre se prévaloir de l'article 212-2B de l'annexe II du CGI.



## Notes sur le bilan



## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 246	86 502		95 748
Immobilisations financières	1 361 274	310 598	288 926	1 382 946
<b>Total</b>	<b>1 370 520</b>	<b>397 100</b>	<b>288 926</b>	<b>1 478 694</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 899	6 520		15 419
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>8 899</b>	<b>6 520</b>		<b>15 419</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>1 463 275</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		86 502	310 598	397 100
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>86 502</b>	<b>310 598</b>	<b>397 100</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			283 743	283 743
Cessions			5 183	5 183
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>288 926</b>	<b>288 926</b>

## Notes sur le bilan



Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>				
SCI SCI ROUX-SOIGNAT 69500 BRON	1 000		80,00	-37 616
SCI ALPES 69500 BRON	304 898		96,00	182 115
SARL SOLENS 69500 BRON	1 000	399 637	95,00	-1 345
SCI LA MOTTE SERVOLEX 69003 LYON	1 000		78,00	45 368
SCI 18 ARSONVAL 69500 BRON	1 000		80,00	18 509
SCI MEDITERRANEE 2002 69500 BRON	450 000		99,98	39 767
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>				
SCI LA CHAUVETIERE 69500 BRON	475 000		20,00	27 765
SCI LES PORTES DE LYON 69006 LYON	228 700		10,00	-36 686
SCI 2C EDISON 69500 BRON	5 000		20,00	42 966

## Notes sur le bilan



## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 757 361 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	300 561		300 561
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 456 800	1 456 800	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>1 757 361</b>	<b>1 456 800</b>	<b>300 561</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 113,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euros.

## Notes sur le bilan



## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 972 762 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<b>Emprunts obligataires convertibles (*)</b>				
<b>Autres emprunts obligataires (*)</b>				
<b>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<b>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</b>				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	18 724	18 724		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	20 672	20 672		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	382 500	382 500		
<b>Autres dettes (**)</b>	550 866	550 866		
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>Total</b>	<b>972 762</b>	<b>972 762</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
<b>FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES</b>	16 828
<b>PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER</b>	4 950
<b>DEPLACEMENTS A PAYER</b>	180
<b>ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER</b>	4 529
<b>Total</b>	<b>26 488</b>

## Notes sur le compte de résultat



## Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	380 556	290 008
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		2 353
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>380 556</b>	<b>292 361</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	41 758	27 524
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>41 758</b>	<b>27 524</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>338 799</b>	<b>264 836</b>